

HAUT BUGEY

AGGLOMERATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
49	10	8	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLEI (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

Sortie de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie du syndicat de valorisation SIVALOR

Rapporteur : M. COMTET

Haut-Bugey Agglomération adhère actuellement à trois syndicats de traitement des ordures ménagères et plus précisément : le SIVALOR, ORGANOM et le SITOM Nord Isère. Cette organisation historique est préjudiciable à l'Agglomération.

Le SIVALOR fait savoir à l'agglomération qu'un de ses membres, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, a demandé son retrait du syndicat à compter du 31 décembre 2025. Ce retrait, après négociation des conditions de sortie financières et patrimoniales, a été validé par le comité syndical du SIVALOR le 23 septembre 2025. Ces conditions sont fixées par les parties à 3 240 000 € au bénéfice du SIVALOR.

Il est demandé à l'agglomération de délibérer sur cette sortie.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-19 et L.5211-25-1 ;

VU les statuts du SIVALOR ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du 08 septembre demandant son retrait du Syndicat au 31 décembre 2025 et proposant que les incidences financières de ce retrait soient arrêtées à 3 240 000 euros ;

VU la délibération du SIVALOR en date du 23 septembre 2025 acceptant le retrait de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du Syndicat au 31 décembre 2025 aux conditions financières proposées ;

CONSIDERANT que le retrait effectif de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du SIVALOR au 31 décembre 2025 sera aussi subordonnée à l'accord d'une majorité qualifiée des membres du SIVALOR et d'un arrêté inter préfectoral des départements de l'Ain et de la Haute Savoie ;

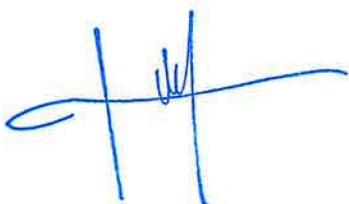
CONSIDERANT qu'il paraît peu opportun d'obliger un adhérent à rester dans une structure intercommunale lorsque les conséquences financières de ce retrait sont raisonnables pour l'ensemble des parties.

Le Conseil d'agglomération,
Par 61 voix pour,

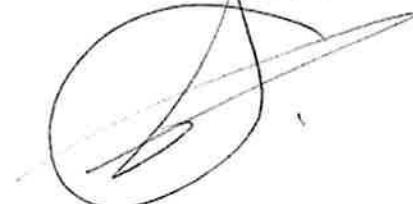
- **ACCEPTE** la proposition de retrait de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du SIVALOR aux conditions financières proposées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à faire toute démarche pour acter la sortie de la Communauté de Commune Rumilly Terre de Savoie du SIVALOR au 31 décembre 2025 et notamment de notifier la présente délibération au SIVALOR.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Sortie de la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie du syndicat de valorisation SIVALOR.

.....
Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 201125_2025145

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025145-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

.....
Institutions et vie politique

.....
Intercommunalité

Date de la version de la 29/08/2019

.....
classification :

.....
Nom du fichier : 15_SIVALOR_SORTIE_CC_RUMILLY.pdf (99_DE-001-200042935-20251125-201125_2025145-DE-1-1_1.pdf)